

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 75 (2013)

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE

L'ACTIVITÉ DE LA SHCF EN 2012-2013



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le 18 mars 2013 à l'Auditoire C, Université Miséricorde Fribourg

Page précédente:
Le président Patrice Borcard s'adresse à l'assemblée réunie pour fêter Francis Python le 4 octobre à la BCU.
Photo: Jérôme Humbert.

Le président Patrice Borcard salue les 30 membres présents et les collègues du comité, transmet les excuses d'une douzaine de membres absents et souhaite la bienvenue à M. Claude Zurcher, qui donnera à l'issue de la partie officielle une conférence sur le site internet *notrehistoire.ch*, «un projet éditorial qui réunit public et institutions».

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2012

Le procès-verbal de l'assemblée ayant été publié dans la livraison 74 des *Annales fribourgeoises*, il n'est pas procédé à sa lecture. Le président remercie son auteure Véronique Poulin et l'assemblée accepte à main levée son contenu.

2. Rapport du président pour l'année 2012

Au cours de l'année 2012, qui fut riche et très active, quelques projets ont trouvé leur aboutissement et d'autres ont été lancés. Le comité s'est réuni à cinq reprises et a participé à une dizaine de manifestations et séances.

Les activités. Le cours «Les archives du quotidien», organisé parallèlement à Fribourg et à Bulle, en collaboration avec les Archives de l'Etat et la Société des Amis du Musée gruérien, a rencontré un vif succès: les huit séances proposées de février à avril ont permis à de nombreux conférenciers d'approcher les sources historiques de manière originale. Le président remercie chaleureusement Pierre Brodard, initiateur du cours et responsable de son organisation. Le président, qui n'évoquera pas dans le détail le contenu de chaque manifestation, souligne qu'elles ont attiré un nombreux public, souvent extérieur à notre société. La traditionnelle matinée du Printemps du patrimoine, le 5 mai, a permis de visiter le site de l'ancienne brasserie Cardinal. La matinée scientifique du 22 septembre était consacrée aux liens que Fribourg entretient avec le chocolat (lire en page 179) et celle du 20 octobre, tenue dans la salle du Grand Conseil, a mis en scène le procès symbolique de l'incendie criminel, mené par un vrai juge, un vrai procureur et un vrai avocat (page 184).

Les publications. Fidèle à son rythme, la SHCF a publié de nombreux ouvrages durant cette année 2012, et parmi eux ses deux livraisons habituelles. Pour la *Chronique fribourgeoise*, toujours fidèle à son rendez-vous de décembre, le président remercie et félicite le groupe des rédacteurs, conduit dès le début par Marius Michaud. C'est aussi l'occasion de lancer un appel à tous les membres de notre société afin que nous puissions trouver deux ou trois personnes désireuses de rejoindre la commission de rédaction. Les *Annales fribourgeoises*, confiées à Jean Steinauer, poursuivent le chemin pris depuis quelques années et dont on peut résumer l'esprit par ces mots: qualité des articles, diversité des auteurs, éclectisme des sujets et des périodes, volonté de vulgarisation. Le comité a commencé à échafauder des projets pour assurer la pérennité de notre revue en s'appuyant sur de nouvelles forces.

La SHCF publie également régulièrement des ouvrages dans la collection des *Archives*. L'année 2012 a été, une fois de plus, productive. En janvier a été publié l'ouvrage *Fribourg. Une histoire élémentaire*, livré à l'occasion du 200^e anniversaire de l'ECAB; en juin, sous le titre *Feux. L'histoire, l'incendie: éclairages*, ont paru les actes du colloque organisé en prévision de cet événement (voir les AF 2012). Enfin, le 4 octobre a été dévoilé l'ouvrage publié à l'occasion du départ à la retraite du professeur Francis Python, ancien président et toujours membre du comité de notre société. Il rassemble une série d'articles sous le titre *Empreintes. Entre politique et religion*. Ce fut pour nous l'occasion, dans la grande salle de la BCU, de dire au professeur Python notre amitié, lui exprimer également toute la reconnaissance de notre société qui lui doit beaucoup (lire en pages 159 et 182).

Site internet. Le site internet poursuit sa mue sous l'experte conduite de Pierre Brodard. Une boutique en ligne permet désormais à toutes les personnes intéressées d'acheter des ouvrages de notre stock. Progressivement, d'autres informations vont y être intégrées, avec l'ambition de transformer notre site en un carrefour nécessaire à toutes les personnes intéressées par l'histoire de notre canton.

Prix de la SHCF. L'année 2012 a été utilisée pour faire aboutir un vieux projet: le prix de la SHCF. Les statuts ont été définis, l'organisation peau-finée, le jury sollicité. Tout un travail organisé par Anne-François Praz. (Voir ci-dessous, chiffre 7).

3. Rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes

Un nouveau trésorier, Pierre Zwick, a remplacé dès le mois de mars Damien Bossy qui avait souhaité être libéré de cette fonction. Pour ce qui est des charges de la société, l'exercice clôt avec un excédent de 3539 francs. En amortissement extraordinaire, compte tenu des bons résultats de la société, le comité a décidé une amnistie concernant les cotisations impayées, ceci afin de ramener des comptes propres. La société a environ 40 000 francs de fonds propres. Pour le budget 2013, on table sur un excédent de recettes de 500 francs; pour les éditions, désormais comptabilisées séparément, avec 46 000 francs de recettes l'exercice devrait se finir avec un excédent de dépenses d'environ 1000 francs. Soit, tous comptes faits, un manco de 500 francs.

Les opérations ont été contrôlées par Guillaume Roduit et André Genoud, qui proposent à l'assemblée d'accepter les comptes 2012 et le budget 2013 tels qu'ils ont été présentés et d'en donner décharge au trésorier en le remerciant pour l'excellent travail accompli. Ce qui est fait, par applaudissements. Le président remercie Pierre Zwick qui a pris nos comptes avec une efficacité redoutable. Il les a réorganisés afin de disposer d'une plus grande transparence, notamment dans le domaine des cotisations et des impayés.

4. Démission et élection au comité

Les activités de notre société étant assez nombreuses, elles sont aussi exigeantes pour les membres de comité. Et comme ces membres du comité sont, pour la plupart, des gens jeunes, qui mènent à la fois carrière professionnelle et vie familiale, il est parfois difficile de tout concilier. C'est le constat qu'a dû faire Pierre Jenny, nommé responsable du bureau de la RTS à Fribourg, qui a donné sa démission pour le début de l'année 2013. Ses collègues du comité regrettent le départ d'un ami dévoué et engagé, avec lequel la collaboration fut toujours agréable. Pour le remplacer, le comité a approché Anne Philipona, enseignante à l'Ecole professionnelle de Bulle, auteure de plusieurs ouvrages et responsable du comité de rédaction des *Cahiers du Musée gruérien*. L'assemblée accepte par acclamation sa nomination au comité.

Statutairement, les membres de celui-ci sont réélus tous les trois ans. Il y est procédé de manière collective par acclamation, et le comité 2013-2016 se présente comme suit:

Patrice Borcard, président
Alexandre Dafflon, vice-président, activités scientifiques
Véronique Poulin, secrétaire
Pierre Zwick, trésorier
Jean Steinauer, responsable de l'édition des *Annales* et des *Archives*
Francis Python, activités scientifiques
Anne-Françoise Praz, prix de la SHCF
Philippe Trinchan, communication
Pierre Brodard, site internet, stock d'ouvrages
Christel Fontaine-Marmy, fichier
Stéphanie Roulin, recrutement
Samuel Jordan, envoi d'ouvrages
Anne Philipona.

5. Admission et démission des membres

Parmi les objectifs visés par le comité depuis quelques années, le recrutement a toujours été une priorité. Raison pour laquelle de nombreuses manifestations inscrites à notre programme annuel sont ouvertes à toutes les personnes intéressées. Ce fut pour nous le moyen d'attirer, depuis quelques années, de nouvelles personnes, éloignées de notre société, mais intéressées par l'histoire de notre canton. En 2012, la société a accueilli 45 nouveaux membres dont les noms sont communiqués à l'assemblée, et enregistré 16 démissions. Au 31 décembre 2012, pour la première fois depuis longtemps, notre société comptait 505 membres (508 au 11 mars 2013). Un cap franchi avec éclat (voir ci-dessous, chiffre 8)!

6. Activités 2013

Les membres ont reçu en début d'année notre programme d'activité, sur lequel le président ne souhaite pas revenir en détail. Il y a les rendez-vous habituels – le cours du début de l'année, les Printemps du patrimoine, la Nuit des Musées, les publications. Trois colloques et matinées scientifiques sont proposés en 2013, tous trois en ville de Fribourg:

- un colloque sur 250 ans d'enseignement du droit à Fribourg, les 13 et 14 juin, en collaboration avec la Faculté de droit (lire en page 179)
- une matinée scientifique autour du thème «historiens et journalistes» le 5 octobre
- une matinée scientifique sur l'histoire des petites brasseries le 9 novembre.

7. Prix de la Société d'histoire

Là encore, notre société lance une activité qui appartenait à ses rêves depuis quelques années. Il y a deux ans, les membres de l'assemblée avaient accepté de créer une réserve de 10 000 francs en faveur d'un futur Prix de la Société d'histoire. Ce prix est devenu réalité et le concours a été lancé il y a quelques jours devant les médias. Son objectif? Promouvoir la recherche historique et encourager les jeunes chercheuses et chercheurs. Ce concours est ouvert annuellement et alternativement aux étudiants des collèges fribourgeois et aux étudiants de l'Université de Fribourg. Les travaux, qui doivent consister en une recherche inédite, fondée sur des sources originales, sont naturellement orientés vers l'histoire fribourgeoise, du Moyen Age à l'époque contemporaine. Un jury de cinq personnes décidera du vainqueur annuel de ce prix doté d'un montant de 2000 francs. Les meilleures recherches seront publiées dans les *Annales* et sur notre site internet. Le président remercie les personnes qui ont travaillé à l'organisation de ce prix, et en particulier Anne-Françoise Praz qui en a pris la responsabilité au sein du comité.

8. Tirage au sort du concours du 500^e membre

Il y a une année, afin d'encourager les adhésions à notre société, nous avions lancé un concours destiné à fêter le 500^e membre. Nous avons obtenu le soutien des TPF qui nous ont offert le cadeau destiné à l'heureux bénéficiaire, à savoir un week-end à Lyon pour deux personnes. Naturellement, il aurait été injuste de récompenser la personne qui aurait porté le dossard 500 et dont le principal mérite aurait été d'être présent au bon moment. Nous souhaitions ne pas oublier les 499 qui nous permettent de nourrir nos projets de publications et d'activités. Raison pour laquelle le tirage au sort de ce concours a été effectué parmi les 500 membres de notre société. Les noms des membres du comité et les noms des personnes qui ne sont pas à jour avec leurs cotisations ont été soustraits au tirage. Pierre Brodard, l'organisateur de ce concours, procéde au tirage au sort et l'heureux gagnant est M. Jacques Chassot, de Broc.

9. Divers

Dans la mesure où il n'y a pas de remarque particulière sous ce point, le président met un terme à l'assemblée.

Véronique Poulin

LE CHOC, LA VACHE ET LA VILLE

Matinée scientifique *Chocolat, paysage et identité (suisses)*,
avec des intermèdes musicaux, au Musée d'art et d'histoire
Fribourg, le 22 septembre 2012

Quand le secret bancaire sera mort pour de bon, du triptyque identitaire de la Suisse resteront la montre et le chocolat. Rien ne prédestinait notre pays à devenir mondialement célèbre sous cette triple enseigne. Du moins sait-on, pour le chocolat, comment la chose est arrivée: le triomphe du produit et le renom des marques helvétiques «sont directement liés à l'émergence d'une certaine idée de la montagne, de la Suisse et de l'industrialisation» (Laurent Tissot). L'historien précise que cette matrice a subi de continuels ajustements pour que, sur la durée, le chocolat reste associé dans l'esprit du consommateur à des valeurs traditionnelles aussi bien qu'aux signes de la modernité.

Les orateurs:
Laurent TISSOT,
professeur uni NE;
François WALTER,
professeur uni GE;
Alexandre SACERDOTI,
dir. Chocolats Villars;
Samuel JORDAN, Serge
GUMY, Jean STEINAUER,
journalistes et historiens,
SHCF

Les musiciens:
Max JENDLY, Véronique
PILLER, piano;
Vera KALBERGUENOVA,
soprano; Michel BODARD,
basse.



Page précédente:
Henri-Charles Manguin,
La vallée de la Sarine et
la fabrique Cailler, 1910.
MAHF 1981-702.
Photo: Primula Bosshard
MAHF.

Car le chocolat suisse est un produit industriel, qui s'assume fièrement comme tel. Des rouages installés sur le Rhône à Genève pour capter l'énergie du fleuve aux usines dotées de cheminées-beffrois pour affirmer leur emprise sur le paysage, de Favarger sur la Versoix à Suchard sur le lac de Neuchâtel, les fabriques de chocolat acquièrent d'emblée un statut emblématique. Leur image s'étale sur l'emballage des tablettes, leur architecture polarise le tissu construit et l'environnement. Prenez l'usine de Broc: «Incongru à première vue au pied des Préalpes fribourgeoises, l'immense édifice est flanqué d'une cheminée haute et effilée»¹, et de plus – avec la villa du patron, les maisons ouvrières et la gare où arrivent les matières premières – il organise tout un village au pied de ses longues façades. Le peintre Manguin, un promoteur du fauvisme en France que Vallotton avait attiré chez son ami Alexandre Cailler, a parfaitement saisi le choc visuel de la fabrique blanche dans son cadre vert, et de la rigueur industrielle avec la douceur préalpine. *High tech in the green* quarante ans avant la naissance de Beat Vonlanthen... A Fribourg, sur le plateau du fond de Pérrolles où se fait la première industrialisation de la ville, Wilhelm Kaiser hérisse de tours sa chocolaterie Villars, sur le modèle des châteaux forts de briques munis de poternes et de créneaux que les seigneurs du textile élevaient dans l'Europe du Nord. L'agressivité architecturale exprime les valeurs culturelles de l'industrie au cap du XX^e siècle: ordre et discipline, hygiène et technologie. La chocolaterie suisse n'a pas pour mot d'ordre «les soviets plus l'électricité», mais «le paternalisme plus les machines». L'autre face de la médaille publicitaire, c'est l'immuable Suisse de Heidi. La montagne et les vaches, la nature dans sa pureté originelle. Un mythe, naturellement, mais qui a la vie dure. Construit patiemment depuis le XVIII^e siècle à l'usage des voyageurs épris de Rousseau, développé à l'usage des touristes anglais puis allemands au temps de la vapeur, exalté à l'usage des citoyens par les idéologues nationalistes de la Suisse radicale, puis exploité par les publicitaires à l'usage des consommateurs, étrangers et indigènes confondus, le mythe suisse s'est incorporé au chocolat comme le lait en poudre à la pâte de cacao. Plus moyen de les dissocier. Vous pouvez peindre la vache en mauve (Milka), la styliser (Villars), la symboliser par une boîte ou par une gentiane, rien n'y fait, le système tourne en boucle: Suisse – montagne – vache – lait – chocolat – Suisse. A paysages sublimes, vertus publiques exemplaires: des valeurs morales renforcent les valeurs paysagères. Aimer son pays, c'est le parcourir et avoir envie de le défendre: y a-t-il plus identitaire que le chocolat militaire?

¹ Jean-Pierre DEWARRAT, *La Liberté* du 4 juin 2013. Voir aussi Pierre-Philippe BUGNARD, «La fabrique de chocolat Cailler à Broc», cahier pédagogique: AF 64 (2000-2001), pp. 149-163.



La vache Villars,
une création de 1921
bientôt centenaire et
toujours debout.

Or, un formidable retournement est en train de s'opérer. Voici que le chocolat ne sert plus seulement de vecteur ou de support à l'exploitation touristique du paysage, il devient lui-même une attraction touristique. Il concurrence les objets dont il faisait la promotion. La «maison Cailler» de Broc, détrônant le château de Chillon, est désormais le monument le plus visité de Suisse romande.

Jean Steinauer

CE QUE J'AI TROUVÉ À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Propos de Francis Python en conclusion de la journée d'étude *Fribourg et l'histoire du temps présent*, organisée en son honneur à l'université le 4 octobre 2012

La journée d'étude du 4 octobre était consacrée pour l'essentiel à des problèmes d'histoire religieuse, dans une perspective internationale (avec des collègues et amis de Francis Python venus de France et du Québec: Etienne FOUILLOUX, Yvon TRANVOUEZ, Denis PELLETIER, Raymond BRODEUR) et dans une perspective temporelle couvrant le Moyen Age, les temps modernes et l'époque contemporaine (Ruedi IMBACH, Kathrin UTZ TREMP, Urs ALTERMATT). En soirée, une table ronde publique modérée par Louis RUFFIEUX, rédacteur en chef de *La Liberté*, réunit quelques témoins et acteurs de l'histoire fribourgeoise pour la période charnière 1960-1980: François GROSS, John CLERC, Pascal CORMINBOEUF et Thérèse MEYER-KAELIN. La journée s'est terminée en fête (la Saint-Francis, en quelque sorte) par un apéritif offert par la SHCF et servi dans la grande salle de la BCU.

J'aimerais très simplement exprimer ma reconnaissance à la SHCF et dire combien j'apprécie, depuis bientôt trent-six ans, la compagnie de cette société scientifique. C'est une vieille dame de 172 ans qui, à chaque génération, parvient à effacer ses rides, à devenir attrayante, à savoir accueillir en se renouvelant les historiennes et historiens du canton.

On a souvent relevé ce que l'Université et la chaire d'histoire ont apporté et apportent encore à la SHCF. Il conviendrait qu'on souligne aussi le flux positif exercé dans le sens inverse. La Société d'histoire offre plusieurs avantages aux universitaires: un milieu plus ou moins large d'amateurs intéressés, des véhicules de transmission pour les recherches académiques (*Annales fribourgeoises*, *Archives*, conférences, journées d'étude, colloques), un lieu de socialisation pour les jeunes chercheurs qui peuvent correspondre avec des aînés et, dernière fonction méconnue peut-être mais non la moindre, un espace de discussions historiographiques, d'échange de résultats, et d'expérimentation pour répondre à des demandes inédites. Toutes ces fonctions n'ont pas toujours été exercées en même temps et sur le mode le plus actif depuis la création de l'Université, mais la dernière période qui couvre le début du XXI^e siècle est particulièrement forte. On le doit à une présidence très dynamique, à un rédacteur des *Annales* bouillonnant de projets et de réalisations, à un comité rajeuni, compétent et qui s'engage dans un développement cohérent et systémique de toutes les facettes de ses activités.

Sans nostalgie et sans crispation identitaire, la SHCF actuelle s'efforce de couvrir et d'analyser les changements qui affectent le canton, d'en comprendre les mécanismes, de donner de la profondeur temporelle aux analyses des sciences humaines. Elle constitue un relais précieux pour tester des hypothèses, renouveler des approches ou des représentations à partir d'une communauté de savoir partagé, un réseau scientifique cadrant adéquatement son objet.

C'est pour tout cela qu'une telle société est précieuse pour l'universitaire. J'y ai puisé des encouragements, testé *in vivo* des orientations, enregistré des demandes, ressenti des aspirations, des changements de mode et de nouvelles attentes, connu des angoisses aussi. Il y a une vingtaine d'années, un sentiment de crise affectait les responsables de nos sociétés cantonales, dont j'étais, et un numéro de la revue romande *Equinoxes*¹ s'en faisait l'écho. Les changements de sociabilité, l'individualisation des loisirs et de la communication menaçaient nos rites et nos façons d'aborder le passé cantonal. Ce fut un passage à vide, ou du moins une phase laborieuse, où le souci de conserver notre existence était premier. Il fallait maintenir et survivre pour transmettre l'outil plus ou moins intact à ceux qui prendraient le relais et trouveraient les moyens de rebondir. Ma présidence a connu peut-être un temps ingrat, mais elle a vu à terme la SHCF se renouveler et devenir plus attractive, plus dynamique.

Pour tout cela, soyez remerciés. Et que vive notre Société d'histoire du canton de Fribourg!

F. P.

¹ «Suisse romande: l'histoire en sociétés», sous la direction de Gilbert COUTAZ, Claude HAUSER et Jean-Henri PAPILLOUD, *Equinoxes. Revue romande de sciences humaines*, n° 10 (automne 1993), 208 p.

Entourant Francis Python, le comité enrichi pour l'occasion de Claude Hauser (2^e rang, 4^e depuis la gauche) et Valérie Clerc Borel (tout à droite).
Photo: Jérôme Humbert.



INCENDIAIRES ET PYROMANES DANS NOS VILLAGES

Matinée scientifique *L'incendie criminel en procès*,
avec une joute d'éloquence judiciaire, à la salle du Grand
Conseil à Fribourg, le 20 octobre 2012

Comme les pompiers, les historiens ne quittent pas le lieu de leur intervention avant que tout soit sous contrôle. La SHCF, ayant accompagné le bicentenaire de l'ECAB par une campagne d'archivage, un colloque et deux livres, a parachevé son travail en traitant le thème de l'incendie criminel dans une conférence agrémentée d'une joute oratoire: «L'incendie criminel en procès», avec des protagonistes interprétant leur propre rôle – et en robe, s'il vous plaît!

Le juge:
Philippe GARDAZ, a. juge
au Tribunal cantonal
vaudois.

L'accusation:
Fabien GASSER, procureur
général du canton de
Fribourg.

La défense:
Me André Clerc, a.
bâtonnier des avocats
fribourgeois.

Le conférencier:
Cédric MARGUERON,
historien.

L'incendie volontaire est répertorié dans la base de données des Archives de l'Etat sous la dénomination de «malveillance». Ce terme regroupe aussi bien les actes – peu nombreux – de pyromanes que ceux d'incendiaires occasionnels ou opportunistes. Au total, près de 664 sinistres ont été attribués à la malveillance avec un degré de certitude variable, soit environ 6% des 10 832 affaires répertoriées entre 1830 et 1970. Leur distribution chronologique fait apparaître un pic au tournant du XX^e siècle, suivi d'une brutale diminution.

Les fermes et édifices à vocation agricole sont de loin les plus touchés, avec 497 sinistres, près des trois quarts des incendies intentionnels; 49 de ceux-ci ont eu lieu dans des ateliers (scieries, fours, forges, moulins, ou encore boulangeries). Les maisons et habitations individuelles ont connu 46 cas de malveillance, les bâtiments publics (églises, auberges, bâtiments communaux, bains) 45, alors que les immeubles locatifs ou logements superposés sur plusieurs étages ont été la proie de 18 incendies intentionnels. Seuls 7 cas de malveillance ont touché des usines et fabriques, alors que 2 cas ont été répertoriés sous le terme d'incendie de village, dès lors qu'ils ont détruit ou endommagé plus de 10 bâtiments: à Romont en 1853¹, à Bulle en 1864². Les chefs-lieux des districts totalisent 110 cas de malveillance, soit environ 17% du total, le reste des sinistres se répartissant dans les villages du canton: les campagnes ont été le théâtre de 82% des incendies volontaires.

Mais l'incendie volontaire était hier comme aujourd'hui difficile à prouver. Il était courant au XIX^e siècle et durant la première moitié du XX^e d'attribuer un sinistre à la malveillance d'un vagabond de passage. Bien souvent, c'est après avoir éliminé les autres causes probables – une fermentation des fourrages, par exemple – que l'on s'orientait vers la

¹ AEF AF II 11/1853.

² AEF AF II 31/1864.



malveillance. Mais il est hautement probable qu'une partie des incendies dont la cause n'a pas été élucidée ont une origine criminelle.

Quelles raisons poussent un homme, ou une femme, à bouter le feu à un bâtiment? La vengeance revient régulièrement dans les motivations des incendiaires. Vengeance d'un domestique ou d'un employé congédié ou mal traité, et voulant faire payer à son patron ce qu'il ressent comme une injustice. Vengeance d'un vagabond mal accueilli dans une ferme, ou à qui l'on a refusé l'asile pour la nuit, vengeance d'héritiers s'estimant floués lors du partage de l'héritage parental, vengeance d'un enfant pour les mauvais traitements subis (une vingtaine de cas: à Plasselb en 1866, par exemple,

L'incendie de l'Hôpital des Bourgeois de Fribourg (1937), le plus remarquable exploit du pyromane Albin Thalmann. © BCU, fonds Mülhauser.

un adolescent de quatorze ans met le feu à trois édifices en deux jours³)... Un dossier mentionne même le cas d'un amant éconduit. Il arrive que les propriétaires eux-mêmes incendent leur propre bâtiment, afin de toucher les indemnités de l'assurance pour rebâtir à neuf ou épouser des dettes, se rendant ainsi coupables d'escroquerie et de fraude à l'assurance.⁴ Beaucoup plus rares en revanche, les cas de désespoir, à l'image de ce paysan de Rechthalten qui en 1963 abat – vraisemblablement par erreur – un enfant d'un coup de feu, puis tue son bétail, met le feu à sa ferme et se suicide.⁵ Il existe aussi des motifs futiles, comme à Fribourg, lorsqu'en novembre 1969 un adolescent est l'auteur de six débuts d'incendie «pour embêter les pompiers»... et essayer un masque à gaz.⁶ Enfin, l'incendie est parfois le fait personnes souffrant de divers troubles mentaux, ou de simples d'esprits: 35 cas recensés, ce qui n'est pas beaucoup.

Mais les cas avérés de personnes souffrant de pyromanie sont en nombre plus restreint encore: à peine une demi-douzaine en 140 ans, même si dans les archives de l'ECAB les notions d'incendiaire et de pyromane ne sont pas clairement différenciées avant le XX^e siècle. Les spécialistes avaient déjà commencé à déceler, parmi les incendiaires, des cas maladifs relevant d'un trouble spécifique du comportement⁷; il faut cependant attendre les années 1900 à 1930 pour que le terme de pyromanie apparaisse dans les enquêtes-incendie.⁸

La pyromanie est une impulsion caractérisée par une fascination extrême pour le feu chez un individu. Dans les cas les plus graves, cela se traduit par des pulsions qui poussent le patient à provoquer lui-même des incendies comme exutoire, ce qui lui procure soulagement et gratification. Souvent, dans le discours d'un pyromane, apparaissent des phrases de ce type: «Quelque chose m'a poussé à mettre le feu», «J'ai été pris d'une volonté irrésistible de bouter le feu».⁹ Le pyromane est distinct de l'incendiaire criminel; il n'agit ni par appât du gain, ni pour des raisons politiques, ni par désir de vengeance. Bien souvent, le pyromane ne s'éloigne guère du lieu du sinistre. On le retrouve parfois dans les badauds, parmi les gens qui aident les pompiers, ou plus rarement, il faut le relever, parmi les pompiers eux-mêmes (un seul cas dans les dossiers de l'ECAB). Le plus célèbre pyromane fribourgeois, Albin Thalmann (1896-1968) a commencé sa carrière en Thurgovie, avant d'être interné dans son canton d'origine, à Marsens. Récidiviste de l'évasion autant que de l'incendie, il bousa le feu notamment au bâtiment administratif de l'établissement psychiatrique, à l'hôpital des Bourgeois de Fribourg et au pénitencier de

³ AEF AF II 6/1866.

⁴ AEF AF II 11/1847, 4/1877, 157/1962.

⁵ AEF AF II 97/1963.

⁶ AEF AF II 168/1969, 171/1969, 172/1969, 173/1969, 175/1969.

⁷ DEBUYST Christian, *Histoire des savoirs sur le crime & la peine*, vol. 1, De Boeck Université, Bruxelles 1995, p. 228 s.

⁸ AEF AF II 78/1902, 31/1920, 65/1964, 59/1967.

⁹ AEF AF II 193/1963, 59/1967.

Bellechasse. Déclaré irresponsable par une expertise psychiatrique, il fut interné jusqu'à la fin de ses jours.¹⁰

Résumons. Dans le canton de Fribourg, l'incendie volontaire connaît entre 1861 et 1920 un apogée probablement lié à la croissance de la population et du bâti. Il frappe surtout dans les campagnes, les villes étant relativement épargnées. La baisse constatée après 1921 peut s'expliquer en partie par les progrès en matière de construction, principalement dans les villages. Briques et tuiles remplacent progressivement le bois et les bardeaux, des murs mitoyens solides sont érigés dans les fermes, séparant la partie grange de la partie habitation. Quant aux pyromanes avérés, ce sont des cas très rares. Il est probable que plusieurs incendiaires du XIX^e siècle aient été des pyromanes, non reconnus comme tels par manque de connaissance de la maladie à cette époque. Une constante: il est très difficile d'identifier l'auteur d'un incendie volontaire, le feu, étant par essence un élément destructeur.

Cédric Margueron

¹⁰ STEINAUER Jean,
Fribourg, Une histoire élémentaire, ASHCF
2012, pp. 97-100.

Asymétrie, ondulations et mouvement tourbillonnant: le baroque, de l'église au chalet.

Projet de Gottfried Locher pour le maître-autel de l'église du collège, 1767. MAHF 2003-457. Photo: Primula Bosshard MAHF.

IL COURT, IL COURT, LE BAROQUE

Cours public *Le Baroque*, à Fribourg (Musée d'art et d'histoire, cathédrale Saint-Nicolas, salle du Grand Conseil) du 17 janvier au 14 mars 2013



Une centaine de personnes ont suivi le quatrième cours public organisé par la SHCF, en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire. La nouveauté marquante, ce fut la part donnée à la musique – en *live*, s'il vous plaît – à chaque étape du cycle. Le thème, à vrai dire, l'imposait.

En musique, le baroque et ses interprètes vedettes, les «baroqueux» (Harnoncourt, Jacobs et compagnie), jouissent d'une énorme faveur depuis deux ou trois décennies. C'est un peu paradoxal, car ce style souffre dans les arts visuels d'une désaffection certaine; le goût contemporain prise la sobriété des lignes et l'austérité des couleurs, or le baroque n'est ni *design* ni *zen*. Au surplus, la détermination par la musique distend les bornes temporelles: Monteverdi, qui naît en 1567, est baroque assurément, mais Bach, qui meurt en 1750, ne l'est pas moins, et son fils Jean-Christophe-Frédéric († 1795) l'est encore alors que Mozart († 1791) a déjà modifié les codes. Le baroque musical courrait ainsi de la Renaissance à la Révolution.

Le baroque pictural, architectural, plastique, théâtral ou littéraire, c'est autre chose, et l'on discuterait à l'infini pour en dater l'apparition ou le déclin en Italie ou en France, en Europe du Nord, en Europe centrale, dans la péninsule ibérique ou le Nouveau Monde hispano-lusitanien, de Mexico à Goa. Car le baroque n'embrasse pas seulement la totalité des arts, il s'inscrit dans la géographie en s'y adaptant, descend les fleuves, écume les mers et saute par-dessus toutes les frontières, politiques, religieuses ou sociales. Il est aussi difficile à saisir que le vent, même si la conférence initiale de Bertrand Forclaz procura d'utiles repères, à commencer par l'étymologie portugaise du mot, qui désignait, au départ, une perle de forme irrégulière.

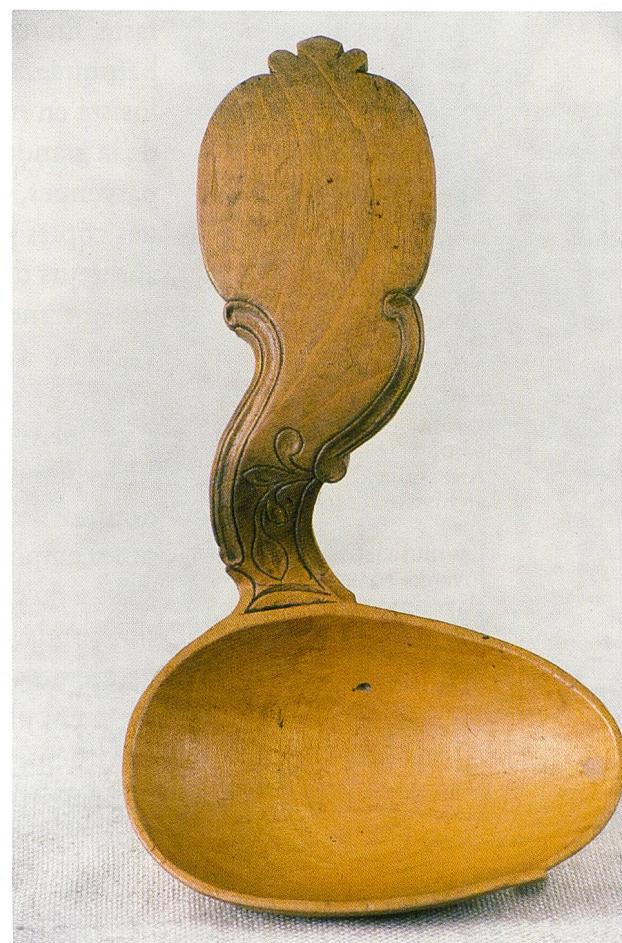
Le baroque, c'est la culture des monarchies absolutistes, a rappelé Alexandre Dafflon, donc celle de Fribourg, petite république se réclamant pareil-

lement du droit divin. C'est le goût des aristocrates et des riches bourgeois urbains, mais aussi du monde rural et des paysans – «Il n'est pas vrai que le baroque ait méconnu les humbles».¹ Denis Buchs l'a confirmé, pour nos campagnes, en rapprochant les rambardes aux balcons des fermes et les balustres ornant les retables des chapelles; ou en signalant quelques ateliers et lignages de créateurs implantés dans les bailliages du sud, tels les Pidoux à Vuadens, ou les Bräutigam à Bulle, pour ne citer que ceux-là. Le baroque, c'est la culture de la Réforme catholique, mais il y a un baroque protestant – luthérien plutôt que calviniste, à vrai dire. On peut d'ailleurs se demander, avec Jean-Blaise Fellay, si les résistances qu'il rencontra ça et là dans le monde catholique ne tiennent pas à un augustinisme exacerbé, dont la parenté avec le calvinisme tient à une anthropologie sombre et pessimiste – alors que le baroque se propose d'enlever les âmes, dans un tourbillon ascendant vers la lumière, par l'exaltation des sens. Plein les yeux, plein les oreilles, le cœur qui bat et les narines qui piquent, à cause de l'encens naturellement: la liturgie baroque fait vivre au chrétien sa religion sur un mode très corporel.

C'est une invention italienne, romaine en fait, amplifiée par l'Espagne jusqu'au délire, mais il existe bien un baroque français, en dépit de la louange exclusive portée au classicisme et au sens de la mesure censés résumer le Grand Siècle. Les textes théâtraux présentés par Simone de Reyff, interprétés «à l'ancienne» par Pierre-Alain Clerc, ont fait justice de ce cliché. Dans la seule tragédie *Scédase* tirée de Plutarque par Alexandre Hardy en 1624, nota la conférencière, on trouve deux viols conclus par des assassinats et prolongés par la profanation du cadavre des victimes; une violation crasse de l'hospitalité (notion sacrée pour les Anciens); un cynique déni de justice, et un suicide au tomber du rideau. Pour la bienséance et la retenue, il y a mieux. L'empois louis-quatorzien ne recouvrira la culture française que dans la seconde moitié du règne.

Si tout cela n'aide guère à définir la notion de baroque, du moins peut-on retenir quelques traits majeurs de cette esthétique. Elle cultive les excès, donc les oppositions extrêmes, se plaisant à célébrer la voluptueuse opulence des corps – Baudelaire l'avait bien compris: Rubens, «oreiller

Cuillère à crème (XVIII^e s.), Musée gruérien, Bulle (IG-4850).



¹ Victor-L. Tapié,
Baroque et classicisme,
Paris 1972, p. 456.

Les conférenciers:

Bertrand FORCLAZ, chargé de cours uni GE et NE; Alain GRUBER, a. directeur de la Fondation Abegg; Stephan GASSER, conservateur au MAHF; Caroline SCHUSTER CORDONE, vice-directrice du MAHF; Hubertus VON GEMMINGEN, *Freiburger Geschichtsforschender Verein*; Simone DE REYFF, a. prof. uni FR; Pierre-Alain CLERC, comédien et claveciniste; Verena VILLIGER, directrice du MAHF; Aloys LAUPER, chef adjoint du SBC; François GUEX, SBC; Denis BUCHS, a. conservateur du Musée Gruérien; P. Jean-Blaise FELLAY, SJ; Jean-Yves HAYMOZ, prof. HEMU-GE; Ferdinand PAJOR, directeur adjoint de la SHAS; Alexandre DAFFLON, archiviste cantonal.

Les musiciens et chanteurs:

Jovanka MARVILLE, clavecin; Cyrille PURRO, violon; Ana Catalina PEÑA, flûte; Maurizio CROCI, clavecin, orgue; Christiane HAYMOZ, soprano; Michel BODARD, baryton; Nancy ROTA, orgue; David MERCIER, trompette.

de chair fraîche...» – mais se complaisant au rappel des souffrances, des supplices, de la mort (Caroline Schuster Cordone). L'esthétique baroque ne connaît que le mouvement. Elle prise par dessus tout l'ornement, dont elle cherche le motif dans la nature, sur le mode dramatique en chevauchant les vagues et les rochers, ou sur le mode idyllique parmi les fleurs et les ramures; Alain Gruber l'a montré dans les menus objets du quotidien, une tabatière, une salière, aussi bien que dans les grandes machines éphémères construites pour la gloire du souverain: un arc de triomphe, un décor de théâtre. Car le baroque est tourné vers la fête, le faste. En musique, c'est l'invention de la basse continue qui ouvre la voie baroque, celle de l'ornement encore une fois, mais Jean-Yves Haymoz a insisté en musicologue érudit sur la part de mystère qui demeure, du fait de la grande liberté laissée alors à l'interprète: les partitions qui nous sont parvenues, si bien exécutées soient-elles sur des instruments d'époque ou des copies parfaites, ne peuvent rendre exactement ce qu'entendaient les auditeurs de Haendel ou de Vivaldi. Le violoniste jouait toujours un peu différemment...

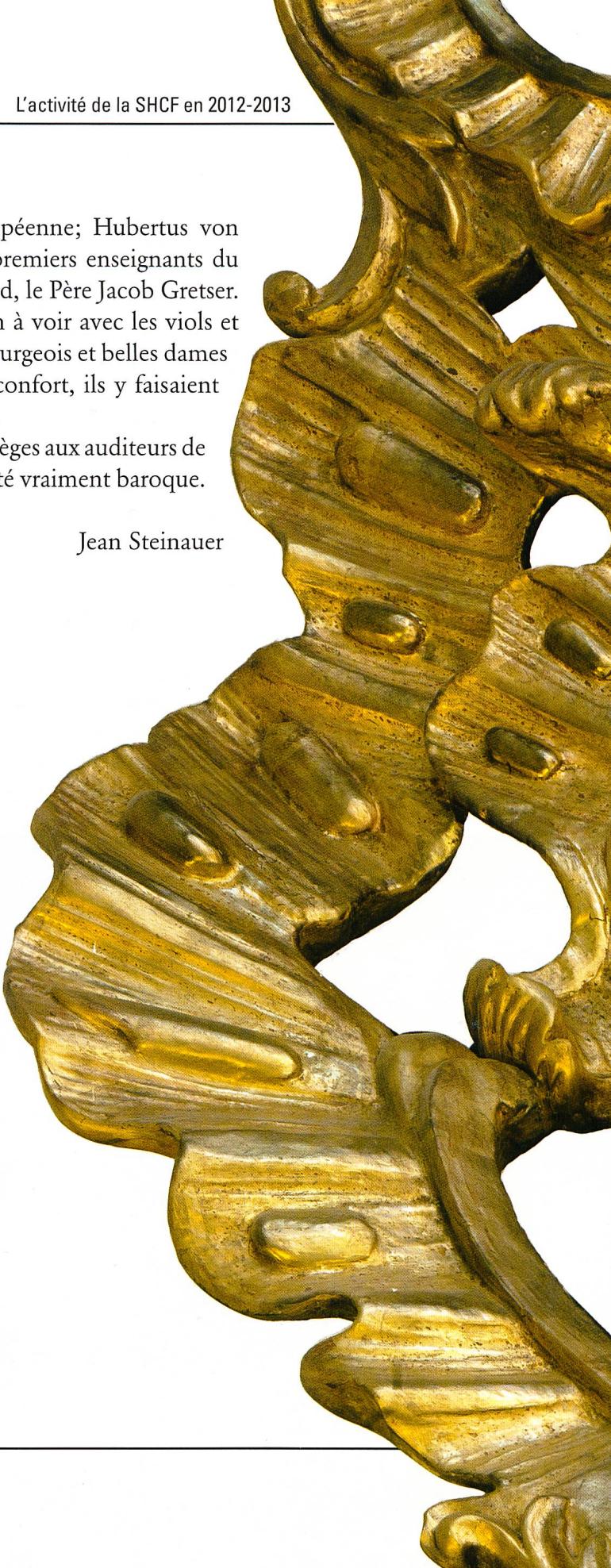
Fribourg a connu un baroque dans l'ensemble bien tempéré, éclos et parvenu à maturité plus ou moins vite selon les domaines. L'architecture d'un Jean-François Reyff à la Visitation ou aux Ursulines, analysée par Aloys Lauper, reste solidaire du gothique tardif. Pas de Borromini chez nous, ni de Bernin: la sculpture n'y tend qu'avec cent ans de retard vers les poses emphatiques et les postures extatiques, Stephan Gasser l'a montré. A l'église du collège Saint-Michel, les décors rococo évoquent d'assez loin les surabondantes pâtisseries des sanctuaires bavarois ou autrichiens du temps; de même ceux de notre Hôtel de ville, dont Ferdinand Pajor a présenté les stucs, plafonds peints et boiseries de la salle du Grand Conseil, font assez petite figure en comparaison de l'édifice correspondant à Neuchâtel. Fribourg n'était pas un centre d'art aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Mais excentré ne veut pas dire provincial, ni insulaire. Affaire de terminologie, d'abord: les historiens de l'art ont forgé le concept de «gothique baroque» pour qualifier un style de synthèse bien proche de celui qui a régi la reconstruction du chœur de Saint-Nicolas, expliquée par François Guex. Et puis la culture baroque à Fribourg s'est construite au travers d'échanges intenses et continus avec l'Italie, comme Verena Villiger l'a démontré pour la peinture: le Génois Strozzi travaille pour les Capucins, avec et après Pierre Wuilleret les Reyff ont défilé à Rome, certains s'y sont établis. Enfin, l'ampleur et l'activisme des réseaux jésuites a mis le public

local en rapport avec la culture baroque européenne; Hubertus von Gemmingen a signalé l'importance, parmi les premiers enseignants du collège, d'un dramaturge aussi célèbre que fécond, le Père Jacob Gretser. Les pièces qu'il faisait jouer n'avaient certes rien à voir avec les viols et assassinats de la scène baroque française, mais bourgeois et belles dames se pressaient aux représentations. Soucieux de confort, ils y faisaient même apporter leur fauteuil par un domestique.

Plus généreuse, la Société d'histoire a fourni des sièges aux auditeurs de son cours – toute autre formule, à vrai dire, eût été vraiment baroque.

Jean Steinauer

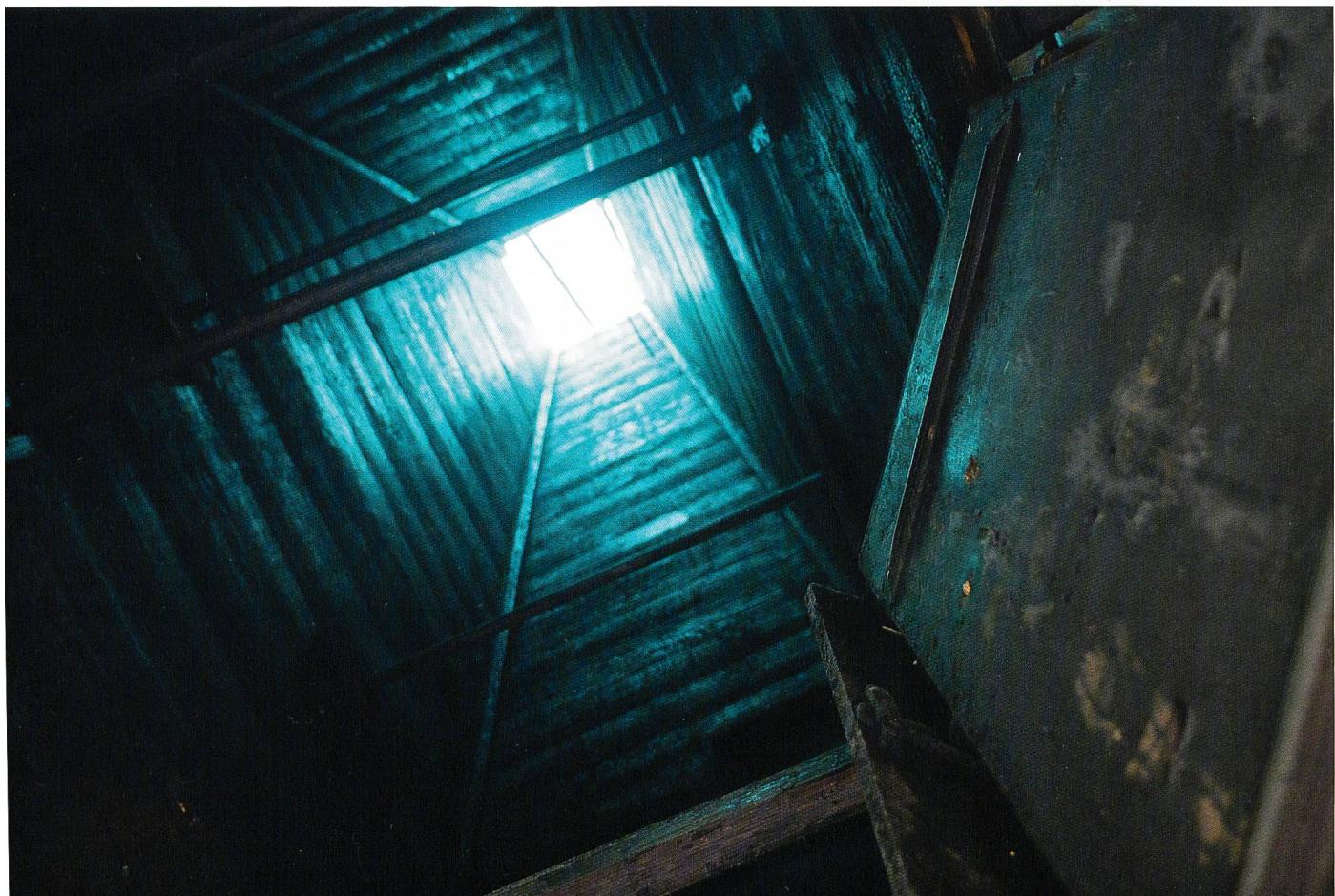


UNE FERME, DU XVIII^e SIÈCLE

Printemps du Patrimoine, le 4 avril 2013 à Montécu

Cet article de François Mauron a paru dans *La Liberté* du 22 avril 2013.

Il fallait sincèrement aimer le patrimoine architectural et rural du canton de Fribourg pour venir ce samedi matin à Montécu, petit village de la commune du Mouret. Ou il fallait être vraiment curieux. Car, sur le coup de 10 heures, c'est la neige et la bise qui souhaitaient la bienvenue aux badauds intéressés par la visite guidée d'une ferme du XVIII^e siècle en cours de réhabilitation. Malgré cette météo peu propice, une cinquantaine de personnes avaient répondu à l'invitation conjointe de la Société d'histoire du canton de Fribourg et du Service cantonal des biens culturels (SBC). Mains dans les poches, cols relevés, ces apprentis historiens de l'art ne boudèrent pourtant pas leur plaisir, goûtant aux paroles des experts et se faufilant avec bonheur dans le dédale offert par le bâtiment en chantier, qui ressemble pour l'heure à un palais des courants d'air.



«Cet objet offre une illustration emblématique de protection du patrimoine. C'est un exemple éclairant de sauvegarde du passé, tout en l'adaptant au présent», souligne Claude Castella, chef du SBC. Son adjoint, l'historien de l'art Aloys Lauper, se lance alors dans une de ces présentations enflammées dont il a le secret. L'imposant bâtiment rural ouvert en ce jour au public a été construit par le charpentier Hans Raemy, troisième du nom, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, pour un certain François Bongard et ses fils. «L'objet architectural présente un imposant pignon frontal à berceau lambrissé en arc bombé. Cette ferme constitue l'un des meilleurs exemples de ce type, l'un des trois développés dans cette commune d'agriculteurs et de charpentiers, possédant l'un des patrimoines ruraux les plus riches du district», s'enthousiasme-t-il. Les visiteurs boivent ses paroles avec délectation, avant de s'éparpiller avec prudence dans les différentes pièces de la bâtisse.

Parmi la foule, on reconnaît Thierry Bruttin, l'architecte de ville de Fribourg. Est-ce la curiosité professionnelle qui l'a fait se déplacer? Pas vraiment. L'homme est en fait le nouveau propriétaire des lieux. «J'ai racheté cette ferme en automne dernier. L'idée est d'y aménager trois appartements – l'ancienne habitation (160 m²), ainsi que deux duplex (de 90 m² chacun) dans la grange – et également une écurie pour une douzaine de chevaux dans l'étable», raconte-t-il. Les travaux ont démarré en novembre; l'architecte de ville comptant emménager en juillet avec sa famille. «Les deux duplex seront loués. Mon épouse est active dans le milieu de l'équitation. Nous accueillerons des chevaux en pension. Pour nous, cette ferme, c'est un endroit fantastique», ajoute-t-il. Le coût de la rénovation se monte à 1,5 million de francs, achat du bâtiment non compris.

La visite se poursuit au milieu des splendides poutraisons du XVIII^e siècle, des pièces en bois et de la

Organisation:
SHCF et Service des biens culturels.

Guides:
Claude CASTELLA et Aloys LAUPER (SBC).

Participants:
environ 50 personnes.

Page précédente:
et la borne devient puits de lumière

Ci-dessous: la flamme d'Aloys Lauper.
Photos Vincent Murith, La Liberté.



spectaculaire borne, haute de 12 mètres. Cette improbable cheminée va se muer bientôt en puits de lumière, pour éclairer un espace abritant cuisine et salle à manger. Absorbé par ses tâches au sein de la capitale cantonale, Thierry Bruttin a confié à l'architecte Paul Humbert le soin de rénover la ferme. Une mission qui s'apparente à un sacré défi, tant il est peu aisé de mener une intervention dans ce type d'architecture rurale protégée mais «qui menaçait de tomber en ruines si rien n'était entrepris».

François Mauron

LA GLOIRE DURABLE DU PROFESSEUR CANTONNEAU

Nuit des Musées aux Archives de l'Etat, le 25 mai 2013 à Fribourg

Plaignons les chercheurs engagés dans les sciences de la terre: ces disciplines évoluent si rapidement que les hypothèses y sont périmées presque aussitôt leur validation acquise, et que les résultats, à peine salués, ne présentent déjà plus qu'un intérêt historique. Aussi bien, à part quelques géants reconnus comme les auteurs de véritables révolutions scientifiques, les noms des géologues, géographes et autres géo-physiciens disparaissent vite des mémoires. La survie du professeur Paul Cantonneau (1866-1949) en est d'autant plus remarquable; sa gloire n'a subi qu'une éclipse, dans le troisième quart du siècle dernier, avant de retrouver des assises durables.

Les AEF ont marqué le fait en consacrant une stimulante exposition aux travaux du savant belge et à ses attaches fribourgeoises.¹ Cette manifestation, hélas éphémère, valait aussi comme témoignage de reconnaissance pour la donation par sa fille Astrid, qui vit en Belgique, d'un riche fonds d'archives personnelles et familiales, dont un inventaire sommaire a déjà montré la richesse. Les notes de cours et carnets de travail du professeur y côtoient les journaux manuscrits de sa mission géodésique dans l'Arctique (expédition Calys, 1942) et de sa campagne de relevés orographiques dans les Andes péruviennes (expédition Sanders-Hardmuth, 1946). Ces pages devraient éclairer d'un jour nouveau l'histoire des études naturalistes à notre université. On constate avec plaisir que le géographe belge, entre ces deux voyages au long cours, a pris soin d'étudier les blocs erratiques du pays fribourgeois; et qu'il l'a fait, en humaniste et en lettré, par le biais de la représentation heraldique.²

Mieux encore, les documents iconographiques du fonds Cantonneau offrent une saisissante représentation du Fribourg de la Belle Epoque. C'est vrai sous l'angle architectural et urbanistique (on pense aux plans et relevés intérieurs de ses domiciles successifs sur le boulevard de Pérolles), sous l'angle social également. Les techniciens des AEF ont en effet numérisé une série de photographies, des plaques de verre exactement, dont ressortent les portraits du couple Aeby, grands-parents maternels du professeur.

* Les liens du professeur belge avec Fribourg sont d'abord familiaux. Ils remontent à l'enfance, le petit Paul passant ordinairement ses vacances à la ferme du Guintzet, où vivait sa famille maternelle. Ces attaches se sont évidemment renforcées par son mariage en 1919 avec une jeune fille de la Basse-Ville, Marie-Thérèse Stoll, alors sommelière au café des Tanneurs. Le modeste statut social de cette épouse pourrait expliquer en partie l'isolement du professeur, déjà observé par l'historien Alain Clavien, dans un milieu académique très conformiste et assez snob.

¹ Paul CANTONNEAU, «La transmutation du mégalithe de Granges-sur-Marly dans les armoiries communales de Pierrafortscha», in Sources de l'héraldique en Europe occidentale = Bronnen voor de heraldiek in West-Europa. Bruxelles: Archives générales du Royaume, 1945. In-8°, 234 p., ill., actes du IV^e colloque de l'Académie internationale d'héraldique, Bruxelles 1945. Merci à Pierre Zwick de nous avoir transmis cette information.

Enfin, le fond contient des éléments contextuels précieux, relatifs en particulier à l'accueil en Suisse et à Fribourg de militaires alliés (belges comme notre géographe, mais aussi britanniques et français), internés durant le premier conflit mondial pour des raisons sanitaires – maladies infectieuses, blessures de guerre ou lésions pulmonaires dues aux gaz de combat. Comme l'avait souligné le professeur Alain Clavien lors du premier cours public d'histoire organisé par la SHCF, en 2010, c'est un clin d'œil du destin que le lieutenant sanitaire Cantonneau, réformé pour tuberculose, retrouva ainsi, à l'âge de 40 ans, le Fribourg de son enfance, où il fit la carrière que l'on sait.

J. St.

Mlle Astrid Cantonneau
fleurie par l'archiviste
cantonal Alexandre
Dafflon.



L'EFFET TUOR, OU COMMENT LE DROIT A OUVERT FRIBOURG

Colloque *250 ans d'enseignement du droit à Fribourg*,
les 13 et 14 juin 2013 à l'Albertinum, au Lycée et à Miséricorde

Depuis ses premiers pas quelque peu vacillants, quand s'ouvrit en 1763 une Académie dans les étages de la nouvelle halle aux vins, l'enseignement du droit chez nous a pris toute son ampleur et changé plusieurs fois de statut, de cadre institutionnel et de domicile. Entre 1798 et 1890 l'immeuble de la halle aux vins a servi tour à tour de lazaret, de caserne, d'école et d'hôtel avant de devenir l'Albertinum, couvent dominicain à vocation universitaire. Les cours de l'Académie, ou Ecole de droit, ont mis longtemps à s'émanciper du collège des Jésuites pour s'inscrire dans un enseignement véritablement supérieur, puis dans une Faculté autonome (1882) bientôt intégrée dans l'Université (1889). Esquisser pareille aventure pédagogique et scientifique, dans la durée, en synthétisant la matière du colloque, c'est inscrire deux siècles et demi d'enseignement du droit dans l'histoire de Fribourg.¹

Mais parle-t-on de la ville ou du canton? Les deux, bien sûr, encore faut-il nuancer. Jusqu'en 1798, la Ville s'identifie à l'Etat et domine le reste du territoire comme le patriciat gouverne l'Etat auquel il s'identifie; et ce sont les besoins de ce gouvernement qui nécessitent la formation, sur place, de juristes. Au contraire des charges publiques, pourtant, l'admission à l'Ecole de droit n'est pas réservée aux membres des familles urbaines privilégiées. A-t-on craint de manquer d'étudiants, les jeunes patriciens commençant leur carrière en règle générale dans la voie militaire, au service de la France?

A partir de 1803, la Ville est séparée de l'Etat, et même le rétablissement du patriciat en 1814 ne saurait renverser l'égalité des statuts territoriaux dans le canton. Dès lors, l'Ecole de droit est fortement marquée par des professeurs issus des districts méridionaux. Si l'on ne situe guère les positions du Gruérien Tobie Barras, son compatriote Marcellin Bussard lui donne une coloration libérale puis franchement radicale. Son trio

¹ Voir René PAHUD DE MORTANGES (éd.), *250 ans de droit à Fribourg / 250 Jahre Recht in Freiburg*, Zurich: Schulthess 2013, 128 p., ill.

de successeurs la fait évoluer, en précurseurs ou en suiveurs, au gré des changements de régime politique et des inflexions idéologiques. Avec Laurent Frossard on a affaire à un libéral impénitent, Pierre Fracheboud verse inexorablement du libéralisme au conservatisme alors que Jean Broye reste radical jusqu'à être nommé au Tribunal fédéral en 1875. Après eux, les nominations évoluent du conservatisme modéré à l'engagement confessionnel intransigeant. En fin de parcours, Georges Python et l'abbé Jean-Baptiste Jaccoud feront même partie du corps professoral de la Faculté indépendante...

Tout au long du siècle apparaît ainsi, de plus en plus nettement, une sorte de profil type. Premier trait: le professeur de droit vient de la campagne. Trait numéro deux: il n'est jamais loin du pouvoir cantonal. Du moins à partir de 1830, car le long chantier d'élaboration d'un Code civil fribourgeois – confié au Neuchâtelois «exilé» à Morat Frédéric Chaillet, qui en fit d'ailleurs une œuvre à l'originalité remarquable – ne mobilisa ni les énergies ni les compétences de l'Ecole de droit. Mais la proximité de celle-ci avec le gouvernement s'accentuera depuis lors et dans le siècle suivant jusqu'à justifier des rocadés, les professeurs de droit public Joseph Piller ou Augustin Macheret quittant leur chaire en 1932 et 1992 pour le fauteuil ministériel de l'Instruction publique.

Le contenu de l'enseignement, lui, s'est lentement libéré du contrôle de l'Eglise, sans quitter pourtant l'orbite catholique. Avant 1763, la seule offre de cours était celle de couvents où l'on traitait uniquement du droit canon; l'Académie, bien que débutant de façon très modeste avec un seul professeur, un laïc, proposa une approche généraliste par le droit romain, complétée par le droit local codifié entre 1600 et 1648 dans la «Municipale». Leurs Excellences y firent ajouter le droit canon, ce qui permit aux Jésuites du collège Saint-Michel d'entrer dans la maison, et d'en prendre vite les commandes: en 1765, le Père Gerbl succéda au professeur laïc, parti fâché.

La suppression temporaire de l'Ordre jésuite éloigna momentanément les Pères, qui allaient revenir en 1818, mais n'évacua pas le bain culturel thomiste imprégnant leur vision du droit naturel, transmis d'ailleurs en latin. Mais Bussard, dès 1827, est prié d'enseigner en français et son manuel *Elémens de droit naturel privé* (1836) opère une petite révolution, qui éloigne à coup sûr les futurs juristes de la Compagnie et élève le niveau de leur formation. Suivront bien plus tard un accroissement du nombre de professeurs puis un élargissement du catalogue des matières. Les pas

décisifs accomplis dans ce sens, en 1882 avec le statut de Faculté autonome et en 1889 avec l'intégration dans la nouvelle Université, coïncidèrent avec le triomphe du régime pythonien, donc du conservatisme ultramontain. Le dogme catholique et les besoins de l'Eglise continuèrent ainsi de peser. L'étude du droit canon fut obligatoire jusqu'en 2001 à la Faculté fribourgeoise, où l'on parle aujourd'hui – pluralisme oblige – de droit des religions.

A voir les choses un peu rapidement, et peut-être d'un peu haut, on se dit que l'histoire de l'Ecole puis Faculté de droit sur deux siècles et demi contient le même paradoxe que celle de l'Université. Voilà des institutions conçues et fondées comme des citadelles, dans un esprit autarcique et défensif, pour éviter le départ des Fribourgeois vers des lieux de formation laïcs ou protestants tout en fixant, voire en enfermant l'enseignement supérieur dans la religion catholique et l'idéologie conservatrice. Or, c'est le contraire qui s'est produit, lentement mais sûrement, et peut-être sans que l'on en prenne tout de suite conscience.

Voyez Fribourg au cap du XX^e siècle, encore meurtri par le souvenir du Sonderbund et obstiné dans son rejet de la Suisse moderne, celle des radicaux. Un régime conservateur noir foncé, avec l'Université servant de couveuse à la Suisse catholique pour l'élevage de politiciens au fédéralisme buté, tous juristes évidemment. Or le nouveau droit suisse (Code civil de 1907/1912) passionne un certain Peter Tuor, qui enseigne alors le droit romain. Bloqué par ses collègues, il ne réussira jamais à obtenir la chaire conforme à ses voeux, mais il attachera son nom à un commentaire du Code civil tellement indispensable qu'on prépare actuellement sa... quatorzième édition en langue allemande. De par ses éditeurs successifs (les professeurs Peter Jäggi puis Bernhard Schnyder, ou Henri Deschenaux pour la version française), le «Tuor» est quasiment identifié à la Faculté fribourgeoise. Le fait a largement fondé la réputation de celle-ci, et contribué à son attractivité. Depuis lors, elle est devenue un centre de publications juridiques d'importance nationale dans divers domaines. On peut ainsi penser que l'enseignement du droit a décloisonné Fribourg en l'inscrivant avec résolution dans la fabrique du droit fédéral, c'est-à-dire dans la réflexion sur les bases du vivre-ensemble suisse.

J. St.

Les organisateurs: Faculté de droit de l'Université et SHCF.

Les lieux: Albertinum, Lycée du collège Saint-Michel, université de Miséricorde.

Les conférenciers:
Aloys LAUPER (SBC);
Jean STEINAUER (SHCF);
Bernard-Paul HODEL, OP, prof. d'histoire de l'Eglise;

Marie-Bernadette

SCHOENENBERGER,

maître-assistante en

histoire du droit;

Pascal PICHONNAZ, prof. de

droit romain;

Francis PYTHON, a. prof.
d'histoire contemporaine;
Camille COLLAUD, ass. en

histoire de l'art, université

de Neuchâtel;

René PAHUD DE MORTANGES,
prof. d'histoire du droit et

de droit des religions;

Philippe GARDAZ, a. juge

cantonal;

Persheng SHARIFI, ass. en

droit des religions;

Bettina HÜRLIMANN-KAUP,

prof. de droit civil;

Thomas ALLENSPACH,

historien de l'architecture;

Jean-Baptiste ZUFFEREY,

prof. de droit administratif;

Paul-Henri STEINAUER,

prof. de droit civil;

Marc BORS, prof. de droit

romain;

Franz WERRO, prof. de

droit privé.

Achevé d'imprimer
en août 2013
sur les presses de
Musumeci S.p.A., Quart (Vallée d'Aoste),
Groupe PCL Holding SA, Renens (Suisse)

SOMMAIRE

ARTICLES

La chaire et l'argent | La table de la loi | L'armorial de Saint-Nicolas |
«Epargnez mon territoire!» | Le crime des Pilettes | L'abbé Freeley sifflé hors-jeu |
Comment la Préfecture devint Musée | La paroisse dans son extension

DOSSIER

Une affaire de famille(s) | Les perruques de M. de Reynold | L'imprimeur, le compositeur et le mécène |
Et Fribourg découvrit le chocolat |

RUBRIQUES

Historiographie | Liste des publications 2012-2013 et notes de lecture |
L'activité de la SHCF en 2012-2013